



Commune de

Blonay – Saint-Légier

# Tarif des taxes et émoluments en matière de circulation et de stationnement des véhicules sur la voie publique

En application des dispositions du règlement sur la circulation et le stationnement et des prescriptions municipales sur le stationnement privilégié des véhicules sur la voie publique, la municipalité fixe les taxes et les émoluments suivants :

### 1. Signalisation routière et usage de places de parc

Réservation d'emplacements de stationnement et pose de signalisation :

de 1 à 3 places	CHF 60.-
de 4 à 10 places	CHF 100.-
plus de 10 places	Selon tarif horaire

Usage de place de parc, en sus de la réservation d'emplacement :

par place, par jour	CHF 10.-
---------------------	----------

Selon la disposition de la zone de parcage le montant de la taxe sera calculé sur la base d'une estimation du nombre de place utilisé.

### 2. Taxe en matière de stationnement

Pour l'usage des places de stationnement à durée limitée contrôlées au moyen d'un parcomètre ou d'un autre appareil de contrôle, il est perçu une taxe de contrôle d'un montant maximal de CHF 2.- par heure.

### 3. Autorisations de stationnement, cartes à gratter

Résidents	Taxe mensuelle	CHF 50.-
Résidents avec véhicule d'entreprise	Taxe mensuelle	CHF 50.-
Pendulaires	Taxe mensuelle	CHF 50.-
Médecins en service et soins à domicile	Emolument	CHF 30.-/an
Pour chaque autorisation délivrée	Emolument	CHF 30.-
Cartes à gratter	Autorisation journalière	CHF 9.-

Le présent tarif des taxes et émoluments entre en vigueur dès son approbation par la Cheffe du Département des institutions, du territoire et du sport.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 2 novembre 2023

**AU NOM DE LA MUNICIPALITE**

Le Syndic

Alain Bovay



Le Secrétaire

Jacques Steiner

Approuvé le 29 JAN. 2024 par la Cheffe du Département des institutions, du territoire et du sport (DITS).

29 JAN. 2024



Christelle Luisier Brodard

# TABLE DES MATIÈRES

---

## **Chapitre 1 GÉNÉRALITÉS**

Dispositions réglementaires

## **Chapitre 2 COMPÉTENCES**

Compétences municipales

Compétences déléguées

## **Chapitre 3 SECTEURS, ZONES ET SIGNALISATION**

Division du territoire communal

Signalisation des zones et des places

## **Chapitre 4 AUTORISATIONS - GÉNÉRALITÉS**

Formes des autorisations

Validité et modalités d'utilisation

Usage, droit et restitution

## **Chapitre 5 AUTORISATIONS POUR RÉSIDENTS ET LES ENTREPRISES**

Conditions d'octroi pour les résidents

Conditions d'octroi pour les résidents et les véhicules au nom d'une entreprise

Conditions d'octroi pour les entreprises

Modalités de délivrance

## **Chapitre 6 AUTORISATIONS POUR LES PENDULAIRES**

Conditions d'octroi

Modalités de délivrance

## **Chapitre 7 AUTORISATIONS SPÉCIALES – MÉDECINS EN SERVICE**

Conditions d'octroi

Modalités de délivrance

## **Chapitre 8 AUTORISATIONS SPÉCIALES – SOINS A DOMICILE**

Conditions d'octroi

Modalités de délivrance

## **Chapitre 9 AUTRES AUTORISATIONS SPÉCIALES**

Compétences municipales

## **Chapitre 10 CARTES À GRATTER**

Modalité d'utilisation

## **Chapitre 11 RESTRICTIONS TEMPORAIRES DE CIRCULATION**

Respect des restrictions temporaires

## **Chapitre 12 TAXES ET ÉMOLUMENTS**

Compétences municipales

Modalités de perception et de remboursement

## **Chapitre 13 DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES ET PENALES**

Recours, formes et délai

Sanctions